

COMPTE-RENDU

de la séance du Conseil Municipal **du mardi 11 avril 2023 à 20 h**

Sous la Présidence de Monsieur Christophe PILLON, maire

L'an deux mille vingt trois et le onze du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Bastide de Sérou, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe PILLON, maire de la commune.

Présents : Jean-Noël Abribat, Denis Cambus, Emmanuel Dupuy, Roger Eychenne, Guillaume Lazerges, Ludovic Mazières, Alain Metge, Yves Micas, Olivier Monségu, Isabelle Ottria, Christophe Pillon, Thierry Pros et Emmanuel Rimann

Absents ayant donné procuration :

Excusés :

Absente : Sandrine Dupuy

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. **Thierry Pros** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

➤ **Approbation**

Monsieur le maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du mardi 14 mars 2023.

VOTE : Pour = unanimité

➤ **Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (délibération n° 2020-36 du 02 juillet 2020)**

- Dépôt dossier subvention FDAL au Département
 1. voirie
 2. épareuse
- Renouvellement convention 1^{er} étage ancienne école unjat au 01/12/2022 (1an)

➤ **Délibérations**

2023-17 - Proposition d'approbation du compte de gestion et du compte administratif budget principal. Sous la présidence de M. Thierry PROS, 1^{er} adjoint, hors de la présence de M. Christophe PILLON Maire.

VOTE : Pour = unanimité

2023-18 – Proposition affectation du résultat de l'exercice 2022 budget principal :

- Excédent de fonctionnement : + 181 960,67 €
- Déficit d'investissement : - 310 102,29 €
(restes à réaliser + 229 368,14 €) soit un résultat déficitaire de - 80 734,15 €

Affectation du résultat de fonctionnement 2022

- 100 000,00 € reporté en recette de fonctionnement (c/002).
- 81 960,67 € en réserve d'investissement (c/1068)

VOTE : Pour = unanimité

2023-19 – Proposition d'adopter le budget primitif du budget principal

| | | | |
|----------------------------------|----------------|----------|----------------|
| <u>Section de fonctionnement</u> | | | |
| Dépenses | 1 368 769,22 € | Recettes | 1 368 769,22 € |
| <u>Section d'investissement</u> | | | |
| Dépenses | 909 353,95 € | Recettes | 909 353,95 € |

VOTE : Pour = unanimité

2023-20 – Proposition de vote des taux d'impositions des taxes directes locales. En raison de la hausse des bases, **pas d'augmentation des taux pour 2023**

VOTE : Pour = unanimité

2023-21 – Proposition enveloppe bons cadeaux au personnel identique à 2022

VOTE : Pour = unanimité

2023-22 – Proposition subvention aux associations : 38 000 € budgétisé

- Quelques dossiers sont incomplets
- Promouvoir l'évènement « soleil d'hiver »

VOTE : Pour = unanimité

2023-23 – Proposition Jobs d'été : 4 jeunes bastidiens subventionnés par la collectivité + 1 embauche par la commune au service technique

VOTE : Pour = unanimité

2023-24 – Pas de service minimum accueil école lors des grèves, dossier traité par le SIVE du Séronais

VOTE : Pour = unanimité

2023-25 – Maintien du bureau de poste actuel

VOTE : Pour = unanimité

2023-26 – Aménagement « les Lambrilles » : consultation citoyenne

VOTE : Pour = unanimité

2023-27 – Proposition de la commission syndicale Gestion de la forêt indivise La Bastide-Montagne de verser le bénéfice de la coupe de bois soit 15 000 € à chaque commune

VOTE : Pour = unanimité

➤ Avis du conseil

- La commission animation va lancer une réflexion auprès des associations pour l'achat d'un chapiteau compte-tenu du coût élevé de la location.
- Agrandissement et désartificialisation des sols de la cour d'école : commission travaux avec recours à un architecte

➤ Questions diverses

- Embauche de Vincent Lazerges (CDD 6 mois) à compter du 02 mai 2023

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 23 h 10.

Christophe PILLON
Maire de La Bastide de Sérou



